



Cher partenaire,

Ford est fin prête pour une nouvelle année. En 2024, Ford a travaillé d'arrache-pied sur sa transformation, complétant sa gamme avec pas moins de 7 nouveaux modèles 100 % électriques, et ce sur tous les segments. Nous sommes donc fin prêts pour l'avenir! Avec une belle combinaison de véhicules entièrement électriques, d'hybrides rechargeables attrayants et de moteurs à essence et diesel efficaces, nous avons de quoi répondre aux besoins de tous types d'activités professionnelles.

Du nouveau Puma® Gen-E compact aux modèles emblématiques tels que l'Explorer® ou le Capri®, en passant par les véhicules utilitaires entièrement électriques, quels que soient vos projets ou vos souhaits, il y a toujours un modèle Ford qui vous convient parfaitement, à vous ou à vos collaborateurs.

Découvrez notre large gamme dans cette brochure. Notre équipe est prête à vous quider et à vous conseiller.

Nous nous réjouissons de vivre avec vous une année 2025 couronnée de succès !

L'équipe Ford Fleet

# 9 modèles tout électriques pour 2025



### L'électrification à un rythme effréné

Conformément à la réglementation européenne, Ford a pour objectif de proposer une gamme de véhicules commerciaux et de tourisme entièrement électriques d'ici 2035. Dans la foulée du lancement réussi de la Mustang Mach-E° 100 % électrique et de l'E-Transit°, Ford a lancé en 2024 cinq nouveaux véhicules particuliers 100 % électriques et deux véhicules utilitaires électriques pour atteindre ces objectifs ambitieux.

Nous avons lancé le prometteur Explorer°, un tout nouveau crossover moyen électrique, suivi du rebelle Capri°, un second crossover sportif électrique pour la famille. Par ailleurs, outre les moteurs à combustion interne existants, le Puma°, le Tourneo Courier° et le Tourneo Custom° sont désormais disponibles avec un moteur électrique.

Notre marque a renforcé également sa position dans le segment des véhicules utilitaires en Europe avec le lancement de nouvelles versions électriques des Transit Courier® et Transit Custom® en 2024.

Ces nouveaux modèles électriques Ford illustrent la transformation totale de notre marque en Europe : une nouvelle génération de véhicules zéro émission, optimisés pour un monde connecté, offrant une excellente expérience utilisateur à nos clients.



Une gamme sophistiquée de voitures électrifiées marque une nouvelle étape pour Ford et ses clients. Sous le nom de 'Ford hybride', Ford présente des modèles avec des moteurs hybrides légers 'mild hybride', hybrides complets 'full hybrid' et hybrides rechargeables 'plug-in hybrid' pour optimiser l'économie de carburant et le plaisir de conduire.





### MILD HYBRID (MHEV)

Un petit moteur électrique qui aide à améliorer l'efficacité.

Les véhicules hybrides légers disposent de deux sources d'énergie qui fonctionnent simultanément : un moteur classique et un moteur électrique alimenté par une batterie. Le moteur électrique n'alimente pas la voiture. Il l'assiste et réduit la consommation de carburant.





### **FULL HYBRID (HEV)**

Un mélange homogène de puissance conventionnelle et électrique.

Les véhicules hybrides possèdent deux sources d'énergie. Ils peuvent basculer automatiquement entre le mode conventionnel et le mode purement électrique (pour de courtes distances) ou utiliser les deux pour alimenter le véhicule en fonction des besoins.





### PLUG-IN HYBRID (PHEV)

Branchez. Chargez. Améliorez l'efficacité.

Les véhicules plug-in hybrid ont les deuxsources d'énergie comme les hybrides classiques, mais avec une batterie haute tension plus grande, vous permettant de parcourir de plus longues distances avec une alimentation entièrement électrique.





### ALL-ELECTRIC (BEV)

100% électrique. Rechargez le véhicule et c'est parti.

Les voitures tout-électrique fonctionnent uniquement à l'électricité. Cela signifie qu'elles doivent être chargées avant de pouvoir rouler.

### **Gamme Ford**



ICE PETROL







New Mustang®



Courier®



New Tourneo Connect®



New Ranger®



ICE DIESEL





New Transit Connect®

Bronco®



New Tourneo Connect®





Custom®



New Transit



New Ranger®





FULL HYBRID



New Kuga®

MILD HYBRID

New Puma®

Focus®





New Tourneo Connect®





New Tourneo Custom®



New Ranger®



PLUG-IN HYBRID





New Transit Connect®



New Transit Custom®



Custom®



ALL-ELECTRIC









New Explorer®





Mustang Mach-E®



New E-Tourneo Courier®



New E-Transit Courier®



New E-Transit Custom



E-Transit®





### Nous avons une solution pour toutes tailles de parcs automobiles.

Quels que soient vos besoins, la large gamme de voitures de tourisme, de véhicules commerciaux ainsi qu'une présence mondiale dans les secteurs de la vente et du service font de Ford une marque internationale. Placer une priorité constante sur les nouveaux produits nous a permis de développer des moteurs plus efficaces en termes de consommation et d'émissions de CO...

Afin de faciliter l'usage de larges flottes et réduire son coût total, nous avons conçu des technologies nouvelles et financièrement abordables: connectivité SYNC, Ford Telematics, charging solutions, FordPass, mises à jour sans fil, technologies de sécurité, ....

En cas de questions et conseils vous pouvez vous adresser à votre distributeur Ford le plus proche. Si vous souhaitez avoir plus d'informations concernant l'équipe Fleet de Ford Motor Company Belgium, n'hésitez pas à nous contacter: fleetbe@ford.com.

Quel que soit le type de votre entreprise, la taille de votre flotte ou la nature de vos activités, Ford Fleet vous offre une solution sur mesure, tenant compte de vos besoins et de vos souhaits. Nous vous offrons un conseil personnalisé auprès de notre réseau de concessionnaires Ford spécialisé et de notre large gamme de produits et services.

Vous avez des guestions? N'hésitez pas à nous contacter!

#### Bart Van Rossen Fleet & Remarketing

Director bvanross@ford.com

### Kim Deganseman

State Fleet, Rental & Remarketing Manager kdegans1@ford.com

#### **Koen Verest**

Key Account Manager kverest@ford.com

### Stéphanie Pauwels

Key Account Manager spauwel6@ford.com

#### **Bart Cauwenbergh**

Leasing coordinator bcauwenb@ford.com

### Patrick Van der Aa

Director Commercial Vehicles pvander2@ford.com

#### Wim Cools

Field Manager Commercial Vehicles wcools@ford.com

#### **Ronny Veireman**

Field Manager Commercial Vehicles rveirem1@ford.com





FULL HYBRID



PLUG-IN









Le Ford Tourneo® est désormais disponible en version essence et en version tout électrique avec une autonomie pouvant atteindre 292 km (WLTP). Quel que soit votre choix. vous pouvez compter sur une toute nouvelle connectivité et un espace de chargement extrêmement polyvalent. Transportez jusqu'à 5 passagers avec style et dans un confort supérieur. Avec un grand volume de coffre pouvant atteindre 2.160 litres et d'ingénieux compartiments de rangement cachés dans les panneaux latéraux pour les petits objets, il v a de la place pour tout. Et grâce à la banquette arrière inclinable, vous pouvez facilement adapter à volonté l'espace passagers et bagages. Profitez d'une interaction sans effort avec votre voiture grâce au système Ford SYNC4 avec écran tactile de 8 pouces, commande vocale et intégration transparente des smartphones. Avec de nombreuses caractéristiques utiles, telles que le Driver Assistance Pack avec Adaptive Cruise Control intelligent avec Stop & Go sur la transmission automatique, le nouveau Ford Tourneo Courier® est idéal pour la conduite en ville. Ou pour y échapper.



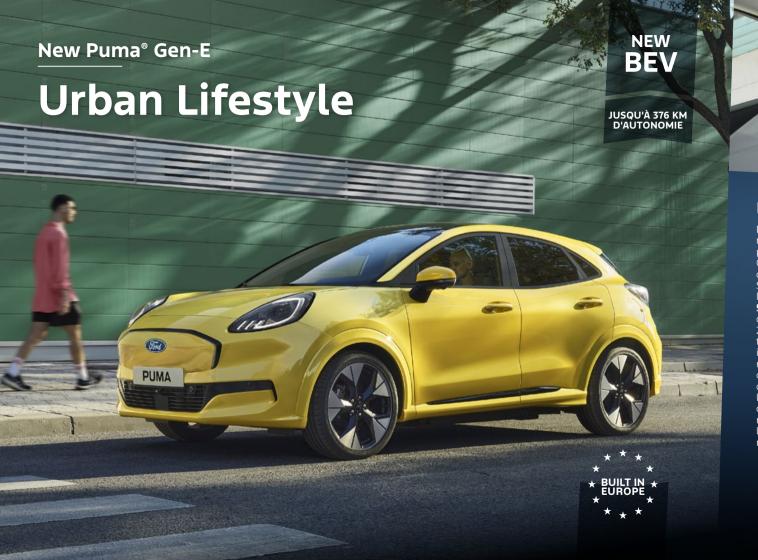
ALL-ELECTRIC



Configurer votre Tourneo Courier







### Fin prêt pour la ville.

Depuis peu, le célèbre Puma® est disponible dans un nouveau look. Ce crossover compact se distingue par sa polyvalence, son innovation et son look & feel moderne. Outre la version hybride légère à essence, il existe désormais le Puma® Gen-E, la variante 100 % électrique. Son autonomie peut atteindre 376 kilomètres, tandis que les citadins peuvent bénéficier d'une autonomie accrue de 523 kilomètres grâce à une efficacité énergétique optimisée. La batterie passe de 10 à 80 % en seulement 23 minutes. Ce crossover est donc parfait pour les traiets quotidiens iusqu'au travail et pour les road trips improvisés. Le Puma® Gen-E offre plus d'espace de rangement que la plupart des grands SUV grâce à son coffre innovant GigaBox de 574 litres ainsi gu'à un 'frunk' de 43 litres sous le capot, idéal pour les petits objets ou les accessoires. À l'intérieur, deux écrans HD et le système d'infodivertissement SYNC4 offrent une expérience numérique optimale. La navigation basée sur le cloud et l'intégration sans fil avec Apple CarPlay et Android Auto rendent chaque trajet plus facile et plus agréable.













**New Explorer®** 

**Business reinvented** 

NEW BEV

JUSQU'À 602 KM D'AUTONOMIE



### Conçu et fabriqué en Europe.



Avec une autonomie allant jusqu'à pas moins de 602 km et une vitesse de charge de 10 % à 80 % en 25 minutes, il est paré à affronter chaque aventure. Découvrez dès maintenant le Ford Explorer® 100 % électrique, qui déborde de connectivité du futur et d'équipements de série tels que l'accès sans clé, la navigation, le régulateur de vitesse adaptatif intelligent, le siège conducteur à réglage électrique avec fonction de massage et mémoire, le chauffage de siège et de volant, les vitres teintées foncées, les capteurs de stationnement, les systèmes avancés d'aide à la conduite et bien d'autres fonctionnalités encore. Avec son écran tactile mobile SYNC Move 14.6 pouces. vous placez votre écran là où vous le souhaitez. Et avec 'My Private Locker', vous disposez d'un compartiment de rangement dissimulé et verrouillable derrière l'écran. La MegaConsole de 17 litres vous offre des possibilités de rangement flexibles. L'idéal pour les bouteilles, les sacs à main et les ordinateurs portables. Disponible en 2 versions: Explorer® ou Explorer® Premium. Une voiture tout à fait européenne, puisqu'elle est conçue et produite à Cologne.











### Nouveau Ford Capri® 100% électrique.



Le nouveau Ford Capri® débarque avec l'âme d'une voiture de sport dans un SUV pratique. Ce coupé-crossover entièrement électrique est le deuxième modèle Ford à être construit sur notre site de production de Cologne. Il vous offre une technologie avancée, un design emblématique et une autonomie de conduite tout au long de la journée. Le coffre de 572 litres, la MegaConsole de 17 litres et le MyPrivateLocker garantissent un espace de rangement généreux pour vous et votre famille. Disponible en deux versions. Empruntez toujours le meilleur itinéraire grâce à Ford SYNC®, doté d'un planificateur d'itinéraire pour véhicule électrique intégré et d'une navigation par satellite connectée au cloud. Soyez protégé dans votre Ford Capri® grâce à des fonctionnalités de sécurité intégrées, y compris l'assistance pré-collision, le freinage d'urgence autonome et le régulateur de vitesse adaptatif. Il est équipé de série de tout ce dont vous avez besoin. Le pack d'aide à la conduite comprend 12 capteurs à ultrasons, cinq caméras et trois capteurs radar, tous avec pour seul objectif de vous aider sur la route.









### Jusqu'à 600 km de liberté purement électrique.



La Ford Mustang Mach-E<sup>®</sup> vous offre tous les avantages pratiques d'un SUV, avec une autonomie allant jusqu'à 600 km. Vous pouvez même recharger 124 km en 10 minutes seulement. En termes de places assises et d'espace de chargement également, la Mustang Mach-E° impressionne par son très généreux espace pour les jambes à l'arrière grâce au plancher plat, entre autres. En plus du grand coffre de 402 litres, un 'frunk' à l'avant offre également un espace de rangement supplémentaire de 100 litres. Tracter une remorque ? Pas de problème grâce à sa capacité de traction de 1.500 kg. Des technologies avancées telles que le système One Pedal Drive, un système intelligent d'accès sans clé et trois modes de conduite sélectionnables garantissent une expérience de conduite agréable et sans effort qui vous place au centre. Le système multimédia SYNC de nouvelle génération avec écran tactile intuitif de 15,5 pouces y contribue, de même que le système Ford Blue Cruise qui propose une fonction conduite mains libres.







### Performances électriques au superlatif.



Cette voiture montre avec force que Mustang® est plus que jamais synonyme de puissance pure. L'accélération de 0 à 100 km/h en 3,7 secondes est époustouflante. Pratique, elle se démarque également par son habitacle spacieux et ses deux coffres. La Mustang Mach-E° GT dispose d'une autonomie allant jusqu'à 500 km (WLTP) et peut être rechargée en seulement dix minutes pour 99 km d'autonomie. Elle vous offre donc non seulement des prestations supérieures, mais vous donne également toute la liberté de vivre plus chaque jour.







(E-)Tourneo Custom®

# **Moving Business Class**







Découvrez le nouveau Ford Tourneo Custom® qui est toujours là pour vous, vos amis, votre famille et votre satisfaction professionnelle. En plus de la version diesel EcoBlue, il est également disponible en version Plug-in Hybrid avec une autonomie de 52 km et utilisant la même technologie powersplit avancée que le Kuga® PHEV, qui garantit que le véhicule ne consomme pas plus qu'un Full Hybrid lorsque la batterie est déchargée. Nous avons également présenté le tout nouveau E-Tourneo Custom entièrement électrique. dont l'autonomie peut atteindre 303 km. Il offre tout le confort nécessaire grâce à la modularité des sièges pouvant accueillir jusqu'à huit passagers. Il est doté d'une connectivité et de fonctions haut de gamme, pour que vous vous sentiez toujours chez vous. Îl n'y a pas plus polyvalent.





ALL-ELECTRIC

















Le nouveau Ford Tourneo Connect° est votre partenaire idéal pour chaque trajet. Un véhicule touche-à-tout confortable qui combine design séduisant et polyvalence. Derrière ses lignes fluides se cachent de nombreuses technologies de conduite avancées, dont l'Adaptive Cruise Control avec Lane-Centering. En outre, vous pouvez choisir parmi un éventail d'options telles qu'un toit panoramique et 7 places assises flexibles. De plus, il est également disponible en version hybride rechargeable avec une autonomie de 110 km. Avec le Ford Tourneo Connect°, offrez tout l'espace dont vous avez besoin à vous et votre famille.



PLUG-IN HYBRID



















### De la technologie de moteur intelligente à un espace de chargement généreux.

La Ford Focus<sup>®</sup> est bien équipée pour vous aider à garder le contrôle. Chaque élément, de la caméra de recul au système

de divertissement SYNC4 à écran tactile 13.2 pouces, est

concu pour votre confort, votre commodité et votre plaisir. La Focus<sup>®</sup> Clipper est prête à affronter tout ce que votre style de vie entraîne. Avec jusqu'à 737 litres d'espace en mode 5 places et jusqu'à 1.653 litres d'espace avec les sièges arrière rabattus, yous pouvez transporter vos bagages, votre famille. un chien (ou deux) et bien plus encore. La cloison verticale vous permet de diviser le coffre en zones pratiques, dont une

zone humide pour des bottes pleines de boue ou d'autres objets mouillés qui ont besoin d'un lieu sûr. La Focus® est disponible en version diesel automatique ou en version essence EcoBoost mild-Hybrid pour des performances et une efficacité accrues et des émissions réduites. En résumé, un véhicule économique, toujours prêt à vous accueillir et vous









garantissant un plaisir de conduire illimité!



Découvrir plus



**New Mustang®** 

### **Pure Power**





### Les performances de la Mustang® réinventées.



Préparez-vous à la nouvelle édition du véhicule de sport le plus vendu au monde. En termes de design et de performances, il est encore plus impressionnant. Du capot incurvé caractéristique, doté de nouvelles bouches d'aération pour une meilleure circulation de l'air, à l'intérieur qui allie à merveille sportivité et confort, l'emblématique Ford Mustang® place une fois de plus la barre très haut. La nouvelle Mustang GT° est disponible avec un V8 de 5,0 l développant 446 ch, dans les versions Coupé et Cabriolet. Et pour les vrais passionnés de circuits, il y a la Mustang® Dark Horse ultime avec un style extrême et des performances qui dépasseront vos attentes.





# Off-Road Business





### Transgressez toutes les limites.



Avec sa transmission intégrale moderne et sa suspension sublime, le Ford Bronco® robuste et polyvalent est concu pour toutes les aventures. Grâce au mode de conduite G.O.A.T. et à la meilleure garde au sol de sa catégorie, vous êtes à l'aise sur tous les terrains. La flexibilité est également essentielle : le toit et les portières sont amovibles de série. Vous avez le choix parmi une large gamme d'accessoires pour personnaliser à vos goûts votre Ford Bronco. Il est grand temps de sortir des sentiers battus et d'explorer de nouvelles voies.







### Électrifiez votre entreprise. 100 % électrique, 100 % pratique.

Allez de l'avant avec un véhicule utilitaire qui vous offre tous les avantages de la conduite électrique, combinés aux qualités pratiques pour lesquelles les modèles Ford sont réputés.

En plus de l'E-Transit\*, nous avons élargi notre gamme de véhicules utilitaires zéro émission avec l'E-Transit Courier\* et l'E-Transit Custom\*. En plus d'offrir beaucoup d'espace et de flexibilité, ils ont tous une autonomie confortable et se rechargent rapidement. Grâce à de nouvelles fonctionnalités intelligentes et à une connectivité avancée, vous pouvez les utiliser comme un bureau mobile. Et grâce à un logiciel intelligent, vous augmentez votre productivité sans effort.

Le moment est venu d'opter pour un véhicule utilitaire Ford 100 % électrique.





Le nouveau Transit Courier® était déjà disponible avec des moteurs diesel et essence améliorés pour une plus grande efficacité énergétique, mais il est désormais également disponible dans une variante 100 % électrique. Son look puissant donne l'impression qu'il est capable de tout. Toujours compact à l'extérieur. Mais plus long, plus large et plus grand, avec de la place pour deux europalettes. Il est équipé de nombreuses fonctionnalités intelligentes qui vous aident à tout moment. De systèmes d'aide à la conduite intelligents à l'aide au stationnement en passant par le système SYNC4 multimédia avec modem intégré pour communiquer encore mieux avec votre voiture et avec le monde extérieur. L'E-Transit Courier® est l'idéal pour ceux qui doivent souvent se rendre en ville et veulent le faire de la manière la plus confortable et la plus efficace possible. Le Transit Courier® est également le bon choix en termes de







Configurer votre



Découvrir plus







Le nouveau Transit Connect® est encore plus attravant et complet. Compact à l'extérieur et spacieux à l'intérieur, avec un volume de chargement pouvant atteindre 3,6m³, une cloison ingénieuse avec trappe et des sièges avant modulables. L'intérieur remodelé vous offre le confort d'un véhicule particulier, avec de nombreuses technologies innovantes d'aide à la conduite et le système multimédia avancé, y compris la fonction mains libres. Outre le Transit Connect® diesel, il existe désormais une version Plug-in Hybrid qui permet de parcourir jusqu'à 110 km en mode entièrement électrique. Idéal pour la ville et en dehors. Les deux versions sont disponibles avec un empattement court et un empattement long, et des capacités de traction allant jusqu'à 1.500 kg. Il s'agit d'un partenaire polyvalent sur lequel vous pouvez compter à tout moment et en tout lieu.



PLUG-IN HYBRID







Configurer votre Transit Connect









Le Transit Custom<sup>®</sup> est le fourgon le plus vendu en Europe et l'International Van Of The Year 2024. Regardez tout ce qu'il a à offrir et vous comprendrez pourquoi. L'espace de chargement est impressionnant : il est possible de transporter facilement jusqu'à trois europalettes et des objets d'une longueur pouvant aller jusqu'à 3 mètres. Et le confort de conduite est exceptionnel. Grâce au système multimédia avancé Ford SYNC4 et à de nombreuses autres fonctionnalités, vous pouvez facilement utiliser le Transit Custom<sup>®</sup> comme bureau mobile. Le Transit Custom<sup>®</sup> est disponible en version utilitaire. Multi-use ou Kombi sur empattement court et long en fonction du nombre de passagers que vous souhaitez transporter ou si vous souhaitez modifier l'équilibre entre la zone passagers et l'espace de chargement. Choisissez un moteur diesel Ford EcoBlue de 2,0 l, un moteur à essence rechargeable de 2,5 l ou une version tout électrique avec une autonomie allant jusqu'à 327 km (WLTP).





PLUG-IN HYBRID

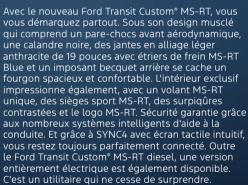
















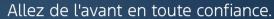


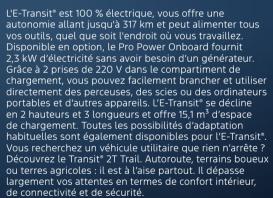


























### Confort de première qualité et design élégant.

Découvrez la nouvelle génération de Ford Ranger®,





ICE DIESEL

une icône moderne. Concu et construit pour répondre aux exigences de votre vie professionnelle, ce pick-up Ford offre un maximum de plaisir. Avec sa capacité de traction impressionnante de 3.500 kg, vous pouvez transporter et remorquer les cargaisons les plus lourdes. Le Ford Ranger® est disponible en version diesel 2,0 et 3,0 litres ainsi qu'en version hybride rechargeable. La version Stormtrak en 2.3 PHEV offre un luxe exceptionnel, une sophistication et un design élégant. Grâce à la spacieuse deuxième rangée de sièges, le Ford Ranger® vous amène, vous et votre personnel, sur votre lieu de travail avec tout le confort d'une voiture de tourisme haut de gamme. C'est sans doute la raison pour laquelle le Ford Ranger® reste le pick-up le plus vendu en Europe et a remporté l'International Pick-Up Award en 2024.











### Le pick-up le plus vendu en Europe.



(C)

Unique dans cette catégorie, l'échappement actif exclusif à commande électronique délivre une sonorité 'douce à sauvage' grâce à 4 modes d'échappement :





- > Sport restitue un son plus fort et plus agressif.
- > Baja la sonorité d'échappement la plus agressive. En mode Baja, l'échappement se comporte comme un système totalement débridé.





Découvrir plus



Ranger® MS-RT

# **Drive to impress**





### Les détails font toute la différence.



Le Ford Ranger® MS-RT ne peut être comparé à aucun autre pick-up. Il surprend tout le monde par son style élégant et sportif. La silhouette impressionnante est encore accentuée par le pare-chocs avant distinctif avec séparateur intégré, les passages de roue élargis, les becquets de cabine et en queue de canard, et les jantes en alliage léger de 21 pouces Diamond Cut. Dans l'habitacle, les sièges sport MS-RT, les surpigûres subtilement contrastées et des touches encore plus distinctives créent une atmosphère exclusive. Grâce au système multimédia SYNC4 et à l'écran tactile de 12 pouces, vous resterez connecté sans effort et profiterez d'un divertissement de première classe. Le moteur diesel 3,0 Ecoblue de 240 ch (177 kW) est à la fois puissant et efficace, vous offrant une liberté totale. Le Ford Ranger® MS-RT est le partenaire idéal pour le travail et les loisirs.











### Que pouvez-vous attendre de nos Centres Business & Transit?

Nous voulons offrir un service professionnel à tous nos clients fleet lors de leur achat/leasing/financement, mais aussi les aider du mieux possible par la suite. C'est pourquoi nous avons créé les Centres Business & Transit. Ils ont été sélectionnés selon des critères stricts et leurs services sont adaptés aux besoins de nos clients professionnels.

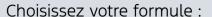
Vous avez ainsi droit notamment aux avantages suivants :

- · Vastes salles d'exposition pour voitures et véhicules utilitaires
- Des vendeurs B2B professionnels
- Présence d'un spécialiste véhicules utilitaires
- Des heures d'ouverture en dehors des heures 'bureau'
- · Véhicules de remplacement et démo
- · Système de réservation de services prioritaires
- Des ateliers spécialisés avec des mécaniciens formés par Ford
- Ford Assistance

Chercher un distributeur







### Renting Financier

Les entreprises et les indépendants peuvent opter pour la formule de Renting Financier, qui présente les caractéristiques suivantes :

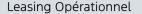
- · Une durée de 24 à 60 mois.
- · Repris comme frais dans le compte de résultats.
- Possibilité d'acompte. (Dans certains cas, il peut aussi être imposé comme condition de crédit)
- Option d'achat de 16 % ou 20 % (possibilité de pourcentage plus élevé en cas de courte durée).
- À la fin du contrat, vous avez le choix entre reprendre le véhicule ou le restituer.

#### **Avantages Renting Financier**

- · Le véhicule est immatriculé à votre nom.
- Vous financez uniquement le montant hors TVA du véhicule : il n'y a pas de préfinancement de la TVA.
- Vous évitez les surprises : l'option d'achat est déterminée à l'avance.
- Vous conservez la capacité d'investissement de votre entreprise : pas d'immobilisation de capital.
- Il est possible d'opter pour une formule avec ou sans pack d'assurances.

Renting financier est une offre Ford Lease, une division d'Axus SA, Avenue du Bourget 42, 1130 Bruxelles – Tél : 02/706.42.40 – Fax : 02/726.32.38 – E-mail : partnerships@axus.be – RPM Bruxelles – Numéro d'entreprise : BE 0403.429.730 – IBAN BES7 6881 0039 8035 – FSMA 016860 A. Cette offre est réservée aux professionnels sous réserve d'acceptation du dossier de crédit par Ford Lease.

Leasing opérationnel est une offre Ford Lease, une division d'Axus SA, Avenue du Bourget 42, 1130 Bruxelles – Tél: 02/706.42.40 - Fax: 02/726.32.38 - E-mail: customercare@axus.be - RPM Bruxelles - Numéro d'entreprise: BE 0403.42.9730 - IBAN: BE57 6881 0039 8035 - FSMA 016860 A. Cette offre est réservée aux professionnels sous réserve d'acceptation du dossier de crédit par Ford Lease.



### Avec Ford Lease, vous pouvez profiter sans souci de votre Ford. La simplicité même !

Vous achetez votre Ford selon vos spécifications. Les services comme l'entretien, les pneus, la TMC et la taxe de circulation, les assurances, l'assistance routière, un véhicule de remplacement, et même une carte carburant sont disponibles si vous le désirez. Et tout ceci chez votre distributeur Ford! En fin de contrat vous restituez le véhicule

#### Caractéristiques :

- Durée entre 24 et 72 mois (possibilité de durée plus longue sur demande)
- Vous déterminez vous-même le nombre annuel ou total de kilomètres dans votre contrat.
- · Le véhicule est immatriculé au nom de Ford Lease.
- · Différents packs de services possibles.

#### **Avantages Leasing Opérationnel**

- Protection contre l'inflation. En effet, vous payez un prix fixe pendant la durée de votre contrat et couvrez ainsi contre d'éventuelles augmentations de prix.
- Moins de TVA : En effet, vous ne payez pas de TVA sur la valeur résiduelle.
- Maîtrise parfaite de votre budget. Lors de la signature du bon de commande, vous savez exactement ce que votre Ford vous coûtera par mois.
- · Vous recevez 1 seule facture reprenant tous les frais.
- Repris comme frais dans le compte de résultats.
- Vous payez uniquement pour l'utilisation du véhicule.
- One stop shop: entretien, réparations, changement de pneus... tout peut passer par le biais de votre concessionnaire Ford habituel.
- Aucun souci pour vendre la voiture, vous pouvez simplement restituer le véhicule à votre concessionnaire Ford.

Bref, vous roulez sans tracas à un prix tout compris fixe, préalablement défini!







### Ford PRO<sup>™</sup> Service. Partenaire pour toutes vos activités.

Un avenir durable commence par la conduite électrique. Mais cela ne s'arrête pas là pour Ford. Nous vous assistons chaque jour avec les services numériques intelligents Ford PRO afin que vous tiriez encore meilleur parti de votre entreprise. Suivez en temps réel tous vos véhicules, restez parfaitement à jour sur leur statut, gagnez du temps et optimisez votre planning. Nous nous tenons également à votre disposition avec des solutions de recharge complètes pour votre Ford électrique. Bref, tout pour gérer parfaitement vos véhicules et augmenter votre productivité.

#### Ford Video Check

La transparence est notre norme. Avec Ford Video Check, nous filmons une partie de l'entretien. Nous vous enverrons la vidéo pendant l'entretien et vous montrerons si les freins, les amortisseurs, les pneus, etc. sont encore en bon état ou demandent éventuellement un travail supplémentaire. Dans ce cas, vous pouvez donner votre approbation immédiatement et ne devez pas revenir plus tard pour faire exécuter le travail supplémentaire.

### Ford Express Service

Votre temps est ce qui compte pour nous. Avec le service Ford Express, deux techniciens Ford expérimentés travaillent simultanément sur votre véhicule. Votre voiture est ainsi vite prête à rouler, sans frais supplémentaires. Pendant l'entretien, vous pouvez continuer à travailler sur place ou vous détendre.





### La protection supplémentaire que votre voiture mérite.

Avec Ford Protect New Garantie Extra vous avez la possibilité d'étendre la garantie d'usine. Vous pouvez ainsi être sûr que votre véhicule est entre les meilleures mains, car personne ne connaît mieux votre Ford que votre Réparateur Agréé Ford. De plus, avec Ford Protect Garantie Extra, vous pouvez augmenter de manière significative la valeur de revente de votre véhicule, car le plan reste associé au véhicule et peut être transféré au nouveau propriétaire. C'est ça, la vraie flexibilité!

Votre Réparateur Agréé Ford sera heureux de vous aider à choisir un plan Ford Protect Garantie Extra sur mesure. Vous pouvez également consulter notre site web à l'adresse suivante : ford be



### Un excellent service, sans surprise

### Sans souci avec le contrat d'entretien Ford Protect Service Plan

Avec le Ford Protect Service Plan, les coûts d'entretien ne sont plus jamais un souci. Tous les frais d'entretien sont inclus, selon les entretiens prescrits. De plus, l'assistance routière Ford Assistance est prolongée à chaque entretien.

### Tranquillité d'esprit totale avec le contrat Ford Protect Service Plan Plus

Cette extension du Ford Protect Service Plan comprend tous les avantages inclus dans le Ford Protect Service Plan, et en plus, tous les remplacements de pièces d'usure et toutes les réparations sont inclus. Le contrat prévoit également une extension de la garantie de base avec Ford Protect Garantie Extra. L'ensemble parfait pour rouler en toute sérénité!

Plus de détails auprès de votre Réparateur Agréé Ford ou sur ford.be



Ford Pro<sup>™</sup> Software & Charging

### Gérez votre flotte







# Ford Telematics. Gérez votre flotte plus efficacement et gagnez en productivité.

Contrôler votre véhicule utilitaire en temps réel, recevoir des notifications importantes, proposer un entretien et des réparations de manière proactive, planifier facilement des rendez-vous à l'atelier, partager des données avec votre distributeur, ... Tout est possible pour les moyennes et grandes flottes grâce à cet outil Web. Connectez gratuitement vos véhicules à Ford Telematics Essentials – ils doivent uniquement être équipés d'un modem FordPass Connect – pour bénéficier de ce service pratique. Avec Ford Telematics, la version payante, nous allons encore plus loin. Le suivi GPS, la surveillance de la consommation et les informations sur le comportement de conduite sont tous possibles via un tableau de bord clair. Et cela non seulement pour Ford, mais pour toutes les marques.

Demandez dès maintenant votre version gratuite de Fleet Telematics Essentials via softwaresolutions@fordpro.com ou appelez-nous au +32 2 482 27 87.

## FordPRO<sup>™</sup> Charging. Recharger facilement à tout moment et partout avec votre Ford électrique.

Avec une Ford électrique, vous pouvez compter sur des solutions de recharge complètes, de sorte que vous prenez la route en toute tranquillité et avec une bonne recharge. Nous nous ferons un plaisir de vous rendre visite dans l'entreprise pour une infrastructure de recharge clé sur porte. De la conception à l'installation en passant par l'entretien: nous nous chargeons de tout pour vous. Nous pouvons également installer une solution de recharge sur mesure au domicile des travailleurs, avec un logiciel intelligent pour la gestion de l'énergie et la facturation fractionnée. En chemin, plus de 25.000 bornes de recharge du réseau BlueOval Charge se tiennent à votre disposition en Belgique, dont des bornes de recharge ultrarapide lonity.

Renseignez-vous sur votre solution de recharge chez Ford Pro Charging à fpcbe@ford.com ou auprès de notre Charging Solutions Manager, Stefan Van de Poel (svandep3@ford.com).



Gratuit et connecté



Recevez des données sur l'état du véhicule et de la borne de recharge



Se connecter à FORDLiive

**Ford Pro**™ **Convertor** 

# Transformation pour tous les secteurs







### Prêt pour tous vos projets.

Un véhicule utilitaire Ford est toujours un bon choix. De plus, vous pouvez facilement l'adapter à vos besoins spécifiques. Pour cela, il y a les Ford Pro Convertors, des partenaires certifiés connus pour leurs connaissances et leur expertise. Ils appliquent les mêmes normes de qualité que Ford lui-même et sont heureux de vous aider avec des solutions complètes, des aménagements intérieurs, des transformations de châssis, des installations frigorifiques, ...

### Start to Work - Déjà transformé et rapidement disponible.

Pour les types de transformation les plus courants, il y a la gamme 'Start to Work'. Il s'agit de véhicules utilitaires déjà préparés pour des secteurs spécifiques tels que la construction, l'horticulture, la livraison à domicile et la restauration. Ils sont rapidement disponibles avec une garantie de 2 ans, y compris sur le montage des éléments de transformation. La gamme 'Start to Work' est également élargie. Découvrez tous les modèles 'Start to Work' dans l'un de nos Ford Transit Centers ou téléchargez la brochure sur ford.be.

### 17 Ford Pro Convertors en Belgique à votre service.

Où que vous soyez, il y a toujours un Ford Pro Convertor près de chez vous. Ils sont prêts à personnaliser entièrement la carrosserie et l'intérieur de votre véhicule utilitaire Ford. Votre concessionnaire Ford se fera un plaisir de vous guider dans le choix d'un partenaire certifié pour une transformation parfaite.

Des questions ? N'hésitez pas à contacter notre Conversion Manager Ford Pro, Luc Vanneste (Ivannes4@ford.com).







Plus d'info





### La fiscalité de la voiture de société en 2025: la transition a commencé

La Belgique reste un véritable pays de voitures de société, ou plus de 6 véhicules neufs immatriculés sur 10 appariennent à un indépendant ou à une société. Depuis le 1er juillet 2023, un glissement de terrain fiscal a eu lieu. Les voitures à moteur à combustion commandées depuis ce jour deviennent progressivement beaucoup moins intéressantes, tandis que les voitures électriques conservent leur statut fiscal favorable encore assez longtemps. En 2025 rien de substantiel ne changera en matière de fiscalité automobile pour autant qu'on sache maintenant. Mais qui sait quels seront les projets du nouveau gouvernement fédéral en la matière?

Taxe de mise en circulation, éco-malus, taxe de circulation, cotisation CO<sub>2</sub>, TVA, taxe sur l'Avantage de Toute Nature et impôt sur les dépenses non admises... Sept formes différentes de taxes prélevées sur les voitures de société, mais pas toutes sur chaque véhicule, car la Région où le client est établi et le statut de l'utilisateur jouent également un rôle différent. La cotisation CO<sub>2</sub> n'est pas due par les indépendants, il n'y a pas d'avantage de toute nature pour la voiture d'un indépendant en nom propre et l'éco-malus ne concerne que les personnes qui immatriculent leur véhicule en Wallonie.

### > Taxe de mise en circulation, éco-malus et taxe de circulation

Toute personne qui immatricule une voiture dans notre pays paie une taxe unique de mise en circulation (TMC) et une taxe de circulation annuelle (TCA). Il s'agit dans ce cas de taxes régionales. La Flandre, la Wallonie et Bruxelles sont donc complètement indépendantes l'une de l'autre.

Depuis longtemps déjà, la **Flandre** est passée à un système qui tient compte des émissions de CO<sub>2</sub>, du type de carburant, de la norme Euro et de l'âge du véhicule. De plus, elle taxe nettement moins les voitures à faibles émissions que les voitures polluantes.

Le calcul de la TMC est effectué sur base d'une formule complexe et varie entre 54,75 € et 13.694,25 € (jusqu'à l'indexation de juillet 2025).

Pour le calcul de la taxe de circulation, on part toujours de la cylindrée exprimée en chevaux fiscaux. Après quoi on utilise un double système de bonus-malus qui va soit augmenter, soit diminuer le montant en fonction des émissions et de la norme Euro.

Jusqu'en 2024, les voitures zéro émission (électriques ou à hydrogène) resteront exonérées de TMC et de taxe de circulation en Flandre. Cependant, le nouveau gouvernement flamand a décidé que les voitures à zéro émission immatriculées à partir de 2025 seront également soumises à la taxe de circulation et à la TMC (BIV en néeralandais). En 2025, il s'agira de 'la moitié' des montants calculés pour les voitures à moteur à combustion, et à partir de 2026, du montant total. Toutefois, les détails de la méthode de calcul n'étant pas encore connus, nous ne pouvons pas vous donner plus d'informations à ce sujet.

Depuis 2021, la Flandre ne tient plus compte de la valeur NEDC pour déterminer la taxe de circulation et la TMC de voitures neuves, au profit de la valeur WLTP, ce qui implique qu'il a fallu adapter les formules de calcul. Pour ce qui est des voitures d'occasion (c.-à-d. celles déjà immatriculées avant le 1er janvier 2021), la Flandre maintient la valeur NEDC et l'ancienne formule, de sorte que pour ces voitures, rien ne change.

Toujours depuis le 1er janvier 2021, on a également supprimé l'exonération de la TMC et de la taxe de circulation sur les hybrides rechargeables dont le taux maximum d'émission de CO<sub>2</sub> est inférieur ou égal à 50 g/100 km ainsi que pour les voitures roulant au gaz naturel (CNG). Depuis, ces voitures sont taxées de la même façon que les voitures conventionnelles à essence ou diesel, en fonction de leur taux d'émission de CO<sub>2</sub> WLTP officiel (champ 49.4 du certificat de conformité). Dans le cas des hybrides rechargeables, le montant reste très faible, en raison de leur faible taux d'émission. C'est moins le cas des voitures roulant au CNG, désormais taxées comme leurs homologues équipées uniquement d'un moteur à essence.

Pour calculer la TMC ou la taxe de circulation en Flandre, vous pouvez surfer sur <a href="https://belastingen.fenb.be/ui/public/vkb/simulatie">https://belastingen.fenb.be/ui/public/vkb/simulatie</a>.

En Wallonie et à Bruxelles, on se base toujours en 2025 sur un tableau qui détermine le montant de la TMC sur la base de la cylindrée de la voiture, exprimée en chevaux fiscaux, en combinaison avec la puissance du moteur en kilowatts (kW). Pour la taxe de circulation, on ne tient pas encore compte des émissions ou de la norme Euro non plus, mais uniquement des chevaux fiscaux.

Lors de l'immatriculation de véhicules émettant plus de 145 g de CO<sub>J</sub>/km, un éco-malus unique de 100 € à 2.500 € doit également être payé en Wallonie (sauf si la voiture roule au CNG).

Pour l'été de 2025, la **Région wallonne** prévoyait une réforme maieure de la taxation automobile. Celle-ci ne serait plus basée sur les tableaux actuels, mais bien sur une formule qui tiendrait compte de divers critères écologiques comme le taux d'émission de CO. et la norme Euro. mais aussi – et contrairement à la Flandre – sur la masse maximale admise (MMA) du véhicule. Cette réforme avancait très lentement et, après l'échec d'un projet initial de réforme de la TMC et de la taxe de circulation, le gouvernement wallon précédent a décidé de procéder à un ajustement en ne révisant que la TMC qui serait effectif à partir de juillet 2025. Toutefois, d'après les dernières informations, il n'est pas certain que le nouveau gouvernement wallon mette en œuvre les changements planifiés comme prévu. Il est donc possible que les choses changent dans le courant de cette année.

En même temps, le gouvernement précédent de la **Région de Bruxelles-Capitale** lui-aussi voulait revoir la taxe de circulation dans la région et instaurer une sorte de péage urbain intelligent dans le cadre de son plan SmartMove, lequel serait compensé par la suppression de la taxe de circulation et de la TMC (pour les voitures de moins de 15 ch fiscaux) pour les habitants de la Région bruxelloise. Bien que les plans aient été annoncés en 2019, il n'y a pas encore de perspective quant à leur mise en œuvre effective. Il appartiendra au nouveau gouvernement bruxellois de décider de ce qui se passera dans ce domaine.

Les sociétés de leasing bénéficient d'un statut spécial. Qu'elles soient implantées en Flandre, à Bruxelles ou en Wallonie, les voitures qu'elles immatriculent suivent toujours le système actuellement en vigueur à Bruxelles et en Wallonie, tant pour la TMC que pour la taxe de circulation, mais sans l'éco-malus wallon. Les voitures électriques immatriculées par une société de leasing en Flandre bénéficient d'une exonération de la TMC et de la taxe de circulation, par dérogation à la règle générale selon laquelle les sociétés de leasing suivent le système Bruxelles/Wallonie.

### > Utilitaires légers

En Flandre et à Bruxelles, les véhicules utilitaires légers (camionnettes, pick-up, ...) sont exemptés de TMC et la taxe de circulation se base sur la masse maximale autorisée du véhicule. Les montants maximum sont nettement inférieurs à ceux des voitures particulières. Le gouvernement flamand a depuis début 2023 supprimé l'exonération de la TMC et la taxation plus avantageuse sur base du poids dont bénéficient les pick-up (utilitaires légers à simple ou double cabine et benne ouverte), comme le Ford Ranger. Jorsqu'ils sont utilisés par des particuliers.

Ainsi, depuis, ils paient la taxe de circulation et la TMC comme si leur pick-up était une voiture de tourisme classique. Pour les utilisateurs professionnels, en revanche, rien n'a changé. Ils bénéficient donc toujours d'une exonération TMC et d'une taxe de circulation réduite pour leurs pick-up.

Entretemps, la **Wallonie** a déjà effectué des ajustements au niveau de la taxation des utilitaires légers en 2022. Jusqu'en 2021, toute personne immatriculant un utilitaire léger en Wallonie bénéficiait également de l'exonération de la TMC et de l'éventuel éco-malus, tandis que la taxe de circulation calculée sur base du poids était particulièrement faible Cet avantage a été adapté depuis 2022, dans le sens où toute personne immatriculant un utilitaire léger en Wallonie depuis sans en avoir un usage professionnel (et l'utilisant donc comme un véhicule de loisirs) ne bénéficiera dorénavant plus de l'exonération de la TMC et de l'avantageuse taxe de circulation réservée jusque-là à ce type de véhicules.

Concrètement, seuls les indépendants (titulaires d'un numéro d'entreprise enregistré auprès de la Banque-Carefour des Entreprises) ou les sociétés (idem) immatriculant un utilitaire léger pourront encore profiter des avantages de ce régime. Il faudra toutefois que le véhicule soit réellement utilisé à des fins professionnelles. A défaut de répondre aux deux conditions, l'utilitaire léger sera taxé comme n'importe quel véhicule de tourisme.

C'est la date de commande du véhicule qui fait foi pour déterminer la réglementation à appliquer à l'acheteur wallon. Autrement dit, les commandes ultérieures au 01/01/2022 seront automatiquement soumises au nouveau régime.

### > TVA

Au niveau de la TVA, la voiture de société est un cas particulier. Contrairement au principe général selon lequel les assujettis à la TVA peuvent déduire intégralement la TVA payée, ce n'est pas le cas pour les voitures particulières. Un maximum de 50% de la TVA pourra être récupéré mais, dans la pratique, pour la plupart des assujettis à la TVA, il ne s'agit que de 35%, ce qui signifie que 65% de la TVA payée feront partie du coût total du véhicule.

Le pourcentage de la TVA exact pouvant être déduit est déterminé sur base de deux formules qui vérifient l'usage professionnel ou privé, ou sur base du forfait (généralement utilisé) de 35% d'usage professionnel et donc de 35% de récupération de la TVA. Les entreprises unipersonnelles assujetties à la TVA (indépendants en nom propre) pourront toujours récupérer 50% de la TVA payée sur l'usage professionnel.





### > Taxe sur l'Avantage de Toute Nature

Toute personne qui, dans le cadre de la relation de travail avec son employeur ou son entreprise, se voit attribuer une voiture de société qu'elle peut également utiliser à des fins privées, est imposée sur cet avantage. Pour les voitures de tourisme, la base de cette taxe est déterminée par une formule qui tient compte de la valeur catalogue fiscale du véhicule, de ses émissions de CO₂, du type de carburant et de son âge. Pour 2024, le montant minimum sur lequel le conducteur est imposé était de 1.600 € bruts. Le montant pour 2025 n'était pas encore connu au moment de la rédaction de cette brochure.

Pour 2023, la valeur de référence pour les diesels a été ramenée de 75 g de CO<sub>2</sub> à 67 g. Pour les voitures à essence, on devait tenir compte d'un taux d'émission de référence de 82 g/km (contre 91 g en 2022).

En raison d'un désaccord politique, il a fallu beaucoup de travail pour fixer les valeurs de référence pour l'ATN en 2024. En effet, en raison de l'électrification rapide du parc automobile, les émissions movennes des voitures nouvellement immatriculées ont chuté si rapidement en 2023 que les valeurs de référence pour 2024 seraient nettement inférieures à celles de 2023, ce qui entraînerait une augmentation de l'impôt sur l'ATN d'environ 20 % pour les personnes conduisant une voiture de société à moteur à combustion interne. Une intervention du précédent gouvernement fédéral, qui ne prend plus en compte les valeurs d'émissions NEDC pour la valeur de référence. mais les valeurs WLTP, plus correctes et plus récentes, a permis d'éviter une baisse trop importante des valeurs de référence et, par conséquent, une forte augmentation de la taxe sur l'ATN.

Les nouvelles valeurs de référence pour 2024 avaient finalement été fixées à 78 g CO $_2$  pour les voitures à essence et à 65 g CO $_2$  pour les diesels. Cela n'entraînait qu'une augmentation limitée de l'ATN pour les voitures à moteur à combustion interne par rapport à 2023. Toutefois, une augmentation plus importante de l'ATN se profile à l'horizon 2025 pour les conducteurs de voitures à moteur à combustion. Le passage aux valeurs WLTP est désormais un fait et les émissions moyennes WLTP du parc automobile continuent de baisser à un rythme important en raison de l'électrification.

Par conséquent, la différence entre les émissions des voitures de société à moteur à combustion interne et la moyenne du marché est plus importante en 2025 qu'en 2024 et l'ATN augmentera. Le 12 décembre 2024, les nouvelles valeurs  $\rm CO_2$  de référence pour 2025 ont été publiées au Moniteur. Les émissions de référence pour un moteur à essence, GPL ou gaz naturel passent de 78 g en 2024 à 71 g/km pour 2025. Pour les diesels, la nouvelle valeur passe de 65 g en 2024 à 59 g en 2025.

Quoi qu'il en soit, en 2025 aussi, en principe rien ne changera pour les conducteurs d'une voiture de société hybride rechargeable ou électrique, sous réserve de modifications de la législation par le nouveau gouvernement fédéral. En effet, leur ATN continuera à être calculé sur la base de 4 % de la valeur du catalogue fiscal et ne dépend pas des émissions moyennes des voitures neuves sur le marché. Ils continuent donc à bénéficier de la taxe la plus basse sur l'Avantage de Toute Nature.

### > Impôt sur les dépenses non admises et cotisation CO<sub>2</sub>

La taxe la plus débattue est celle sur les dépenses non admises, qui est donc liée à la déductibilité fiscale du véhicule et qui a radicalement changé pour les voitures à moteur à combustion interne commandées depuis le 1er juillet 2023. La contribution de solidarité ou cotisation CO2 pour des voitures à moteur à combustion interne commandées depuis cette même date subit également des changements radicaux. Nous y reviendrons plus en détail dans le prochain article.

Cet article fait le point au 12 décembre 2024 et ne tient donc pas compte des éventuelles modifications ultérieures résultant de réformes légales ultérieures.



### Déductibilité fiscale et cotisation CO<sub>2</sub> pour les voitures commandées au plus tard le 30/06/2023

Ceux qui ont commandé leur voiture en 2023 au plus tard le 30 juin tombent encore sous l'ancien régime en ce qui concerne la déductibilité fiscale et la cotisation CO,. Voici les détails.

#### Déductibilité fiscale

Depuis le 1er janvier 2020, la déductibilité fiscale des voitures particulières d'une entreprise ou d'un indépendant en nom propre – qu'elles soient neuves ou déjà en circulation – n'est plus calculée selon un tableau général mais selon une formule spécifique. Celle-ci fait une distinction entre les moteurs à essence et diesel, avec une réglementation spécifique pour les véhicules hybrides recharqeables.

### > Règle générale

Voici la formule à appliquer pour les véhicules commandés jusqu'au 30/06/2023 inclus :

120% - (0.5% x coefficient x CO<sub>3</sub>/km)

Pour le diesel (et les hybrides diesel), le coefficient équivaut à 1. Pour le CNG, le coefficient s'élève à 0,90 (jusqu'à 11 chevaux fiscaux). Pour tous les autres carburants et motorisations, le coefficient correspond à 0,95.

Dès 141 g d'émissions, la déduction fiscale est automatiquement plafonnée à 50%, et à partir de 200 g à seulement 40%. Il s'agit du minimum.

Selon cette formule, la déductibilité fiscale d'une **voiture**  $\grave{a}$  essence émettant 120 g de  $CO_2$  est donc de 120% -  $(0.5\% \times 0.95 \times 120)$  = 63%

Pour un **véhicule diesel** avec un taux d'émission de 120 g, ce sera 120% - (0,5% x 1 x 120) = 60%

La formule précédente reste toutefois d'application que pour les voitures commandées au plus tard le 30/06/2023 comme la nouvelle réglementation est entrée en vigueur depuis iuillet 2023.

### > Voitures électriques

Les véhicules zéro émission restent déductibles à 100%, pour autant qu'ils aient été commandés au plus tard le 31/12/2026 (l).

### > Hybrides rechargeables

Pour les véhicules hybrides rechargeables, une distinction est établie depuis 2020 entre les 'faux' et les 'vrais' hybrides rechargeables sur la base de deux critères.

Tout d'abord, pour ne pas être considérés comme 'faux', les véhicules hybrides rechargeables ne peuvent pas émettre plus de 50 g de CO\_/km. Il faut savoir aussi que le gouvernement fédéral autorise l'utilisateur à choisir entre la valeur NEDC 2.0 ou WLTP pour autant que la première soit encore renseignée sur le certificat de conformité de la voiture.

En outre, il faut examiner la capacité énergétique de la batterie, car celle-ci déterminera en partie la valeur de CO<sub>2</sub> à appliquer pour la fiscalité. Le rapport entre la puissance de la batterie et le poids du véhicule doit être de minimum 0.5 kWh par 100 kg de poids du véhicule.

Si cette condition est remplie, les émissions de CO<sub>2</sub> du véhicule rechargeable peuvent être choisies comme référence pour la déductibilité. Toutefois, si la capacité henrgétique et inférieure et/ou si les émissions sont supérieures à 50 g, les émissions de CO<sub>2</sub> de la version avec moteur à combustion et sans propulsion rechargeable de ce modèle doivent servir de référence pour la déductibilité. S'il n'existe pas de version classique, le CO<sub>2</sub> du véhicule rechargeable doit être multiplié par 2.5.



### La cotisation de solidarité ou cotisation CO,

Les employeurs qui mettent à la disposition des membres du personnel un véhicule pouvant également être utilisé à des fins privées doivent payer une cotisation de solidarité à la sécurité sociale (ONSS). Cette cotisation est calculée sur la base des émissions de CO<sub>2</sub> et du type de carburant de la voiture. Les indépendants ne doivent pas la payer.

La cotisation minimale est adaptée chaque année et fixée à € 33.22 par mois pour 2025.

Essence : [(émissions de  $CO_2 \times 9 \in$ ) - 768] : 12 x 1,5948 Diesel: [(émissions de  $CO_2 \times 9 \in$ ) - 600] : 12 x 1,5948 LPG/CNG: [(émissions de  $CO_3 \times 9 \in$ ) - 990] : 12 x 1,5948

Voitures électriques : 33,22 €/mois (= cotisation minimale pour 2025)

Tandis que jusqu'à fin 2020, l'ONSS se basait d'office sur le taux d'émission NEDC (NEDC 2.0 dans le cas dés voitures dont le certificat de conformité fait également mention d'une valeur WLTP), il a décidé depuis 2021 de s'aligner sur la méthode appliquée par le fisc, laquelle permet à l'utilisateur de choisir entre les valeurs NEDC et WLTP lorsque les deux sont renseignées. Il peut donc opter pour la valeur la plus faible des deux. Si le certificat de conformité ne mentionne qu'une seule valeur, c'est évidemment celle-là qu'il faut prendre en compte.

Les hybrides rechargeables paient toujours le montant minimum. L'ONSS ne fait pas de différence entre les vraies et les fausses hybrides plug-in.

### > Liberté de choisir la valeur d'émission à prendre en compte

Tant que le certificat de conformité (CoC) renseigne à la fois la valeur WLTP et la valeur NEDC 2.0, les entreprises et les indépendants peuvent déterminer euxmêmes la valeur à privilégier pour le calcul fiscal.

Concrètement, il faut appliquer le taux de CO<sub>2</sub> WLTP lorsque le certificat de conformité ne mentionne que cette valeur, et le taux de CO<sub>2</sub> NEDC lorsqu'il ne renseigne que celui-là (comme dans le cas des voitures plus anciennes). Si le certificat de conformité renseigne les deux valeurs (NEDC 2.0 et WLTP), le contribuable est libre de déterminer celle qu'il souhaite appliquer. Il a évidemment intérêt à privilégier la plus faible.

Pour toutes les voitures neuves livrées aujourd'hui, le certificat de conformité ne contient plus de valeur NEDC 2.0 et c'est donc toujours la seule valeur répertoriée (WLTP) qui doit être utilisée comme référence.



# Déductibilité fiscale et cotisation CO<sub>2</sub> pour les voitures commandées depuis le 01/07/2023

Pour les voitures dites 'polluantes' - rejetant du CO<sub>2</sub> - commandées depuis juillet 2023, la déductibilité fiscale diminuera progressivement jusqu'à devenir nulle. En effet, dès 2026, seules les voitures zéro émission bénéficieront encore d'une déduction fiscale. Une révolution qui a fait grand bruit en 2023 et qui a un impact sur le coût total de détention des voitures à moteur à combustion interne.

En matière de déductibilité fiscale et de cotisation CO<sub>2</sub>, beaucoup a changé depuis juillet 2023, résultant déjà en une augmentation partielle du TCO de certaines voitures en 2024 qui continuera en 2025 et après.

Depuis le 1er juillet de 2023, de nouvelles règles ont été instaurées qui portent sur la déductibilité fiscale des véhicules de société non-ZE (diesel, essence, CNG, hybrides rechargeables et tout ce qui ne roule pas 100% à l'électricité ou à l'hydrogène), avec l'intention avouée d'accélérer la diminution progressive de celle-ci jusqu'à zéro.

Ce régime dit 'de sortie' prévoit que les voitures commandées après le 01/07/2023 verront leur déductibilité fiscale (calculée sur base de la formule existante jusqu'à ce moment) baisser chaque année de 25% à partir de 2025 pour retomber à zéro après quatre ans... dans le meilleur des cas, comme dans celui d'un véhicule hybride recharqeable encore déductible à 100% jusqu'à fin 2024. Autrement dit, le professionnel qui en 2025 achète une voiture à moteur thermique bénéficiera cette première année d'une déduction fiscale maximale de 75% (pour autant qu'il y ait droit aux termes du régime actuel). La deuxième année, le taux de déduction ne sera déjà plus que de 50%, et ainsi de suite. Dans le cas d'une voiture achetée en 2026, la déductibilité maximale sera plafonnée à 50% la première année, à 25% l'année suivante, pour aboutir à 0% à partir de la troisième année.

Cela veut donc dire qu'à partir du 1er janvier 2026, c'en sera fini de la déductibilité fiscale des voitures non-ZE commandées après cette date. Les frais seront alors intégralement versés dans les dépenses non admises.

### > Evolution de la déductibilité des voitures **émettant** du CO<sub>2</sub>

Ce tableau montre l'évolution de la déductibilité fiscale des frais pour les voitures particulières émettant du  ${\rm CO_2}$  commandées en 2025 ou après.

DEDUCTIBILITE FISCALE DES FRAIS DE VOITURE											
Déductibilité en		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
	MIN	50%*									
Commande au plus tard le 30/06/2023	MAX					100%					
5	MIN	50%*	50%*				0%				
Commande entre le 01/07/2023 et le 31/12/2025	MAX	100	0%	75%	50%	25%		0	%		
Commande à partir du 01/01/2026						0%					

\*40% pour voitures ayant une émission > 200 g CO<sub>2</sub>/km.

### > Evolution de la déductibilité des voitures sans émissions de CO<sub>3</sub>

Ce tableau montre l'évolution de la déductibilité fiscale des frais pour les voitures particulières totalement exemptes d'émissions CO, commandées au plus tard en 2031.

DEDUCTIBILITE FISCALE DES FRAIS DE VOITURE										
Déductibilité en	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031		
Commande au plus tard le 31/12/2026	100%									
Commande en 2027	95%									
Commande en 2028					90%					
Commande en 2029						82,5%				
Commande en 2030						75%				
Commande à partir du 01/01/2031								67,5%		

Concrètement, il paraît clair que – même s'il n'est pas interdit – le choix d'une voiture de type diesel, essence ou hybride rechargeable est devenu fiscalement moins intéressant depuis juillet 2023... et ne sera plus intéressant du tout à partir de 2026.

### > Le revers (positif) de la médaille

Vous l'aurez compris, les voitures à moteur thermique commandées à partir de juillet 2023 sont fiscalement moins intéressantes. Heureusement, le gouvernement a prévu une alternative plus réjouissante.

Les voitures zéro émission (tous les modèles à batterie électrique ou à hydrogène) sont déjà fiscalement déductibles à 100% et le resteront, même si elles sont commandées en 2025 et 2026, pour autant qu'elles restent aux mains du même propriétaire.

A partir de 2027, la déductibilité fiscale des véhicules zéro émission commandés cette année-là sera ramenée à 95%. Puis successivement à 90% en 2028, à 82,5% en 2029, à 75% en 2030 et enfin à 67,5% en 2031. Les propriétaires ont donc jusqu'à 2031 avant que la déductibilité fiscale de leur voiture zéro émission se retrouve au niveau de déductibilité actuel de la voiture moyenne.

En d'autres termes, le gouvernement garantit la déductibilité fiscale intégrale des voitures zéro émission pendant encore de nombreuses années, avec tous les avantages que cela représente pour le TCO. Une belle alternative donc, surtout quand on sait que l'offre de voitures zéro émission ne cesse d'augmenter et que les investissements consentis dans les infrastructures de recharge en faciliteront forcément l'utilisation.

### > Changement également pour la cotisation CO<sub>2</sub>

Dans ce climat de révolution fiscale, rappelons également son impact sur le calcul de la cotisation de solidarité – communément appelée cotisation CO2 – dans le cas de voitures de société non-ZE commandées depuis juillet 2023. En effet, ces véhicules à moteur thermique seront maintenant considérés comme un élément constitutif de la rémunération.

Indépendamment de l'adaptation annuelle du montant minimum et de l'indexation, il faut donc s'attendre à une augmentation substantielle du montant redevable à l'ONSS.



### > Evolution de la cotisation CO, des voitures **émettant** du CO,

Ce tableau montre l'évolution de la cotisation  $CO_2$  pour les voitures particulières émettant du  $CO_2$  commandées au plus tard en 2031.

COTISATION CO <sub>2</sub>												
Cotisation CO <sub>2</sub> cfr date de commande	jusqu'au 06/2023		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031		
Commande au plus tard le 30/06/2023				Formule	e légale sa	ans modi	ications	ons				
Commande depuis le 01/07/2023		Cotisation x 2,25		Cotisa- tion x 2,75	Cotisa- tion x 4	Cotisation x 5,5						
Cotisation minimale non indexée*	20,83 €	20,83 € x 2,25		20,83 € x 2,75	20,83 € x 4	20,83 € x 5,5						

Cotisation minimale indexée pour les véhicules commandées avant le 1er juillet 2023: 33,2 € par mois en 2025. Cotisation minimale indexée pour les véhicules commandées depuis le 1er juillet 2023: 37,33 € par mois en 2025.

En pratique, pour des voitures à moteur à combustion interne commandées depuis juillet 2023 (à l'exception des 'vraies' hybrides rechargeables), le résultat de la formule de calcul classique doit être multiplié par un coefficient de 2,75 en 2025, de 4 en 2026 et de 5,5 à partir de 2027.

Toujours en ce qui concerne la cotisation CO<sub>2</sub>, les voitures zéro émission et les hybrides rechargeables ayant une émission de CO<sub>2</sub> de maximum 50 g et une batterie de taille suffisamment grande (les 'vraies' hybrides) continueront toutefois à bénéficier dans les années à venir du montant le plus faible indexé (37,33 € en 2025), ce qui devrait une fois encore inciter à la transition.

Pour rappel : les indépendants et les gérants indépendants sont exonérés de cette cotisation ONSS. Elle n'est due que pour les salariés autorisés à utiliser à titre privé un véhicule financé par l'employeur.



<sup>\*</sup>L'indexation annuelle doit encore être appliquée à ces montants de base ; pour 2025, elle est de 1,5948, mais elle continuera à augmenter chaque année.







### Le Lommel Proving Ground vous accueille pour des formations, des sensations et du plaisir.

Depuis des décennies, plus de vingt instructeurs du Ford Lommel Proving Ground assurent les différentes formations de conduite développées en interne à destination des ingénieurs et pilotes d'essai européens.

À différents stades, ils accompagnent les participants d'un niveau de base à un niveau expert, en développant leurs compétences pour leur permettre de conduire en toute sécurité, dans les conditions les plus extrêmes. L'expertise des instructeurs et l'expertise des instructeurs et des formations hautement qualitatives.

### Une offre étendue, pour un large public, avec modules standard ou sur mesure

- Formations pour les entreprises
- Formations pour les particuliers, individuellement ou en groupe
- Tous types de véhicules particuliers et utilitaires
- Événements spéciaux et experience days

#### Cette offre vous intéresse?

Consultez l'offre sur le site : www.fordlpg.com/dtc/

Envoyez un e-mail : tbooklpg@ford.com

Appelez: +32 (0)11 50 68 01





Diversities 6





### All-New Ranger®

International Pick-Up Award 2024



### **All-New Transit Custom®**

International Van of the Year 2024

Consulter votre distributeur Ford pour toute information. Les voitures montrées peuvent différer des spécifications réelles.
E.R.: DAD srl - Prins Albertlei 1A boîte 02 - 2600 Berchem - N° de société: BE0412.829.426 - info@dadvertising.be.
Annonceur: Ford Motor Company (Belgium) SA - agent à titre accessoire - Avenue Hunderenveld 10 - 1082 Bruxelles - TVA BE0404.955.204
RPM Bruxelles - Banque: Fortis 220-0040000-72 - Tél. 02/482 20 00 - custfobe@ford.com
ford.be

RANGER



E-TRANSIT